



Groupe Caisse d'Epargne-Banque Populaire

Fusion CE-BP : La CFDT veut un projet qui n'oublie pas les salariés

Le projet de loi sur la création du nouvel organe central (NOC) a été validé par le conseil des ministres et sera soumis à un premier vote de l'assemblée nationale le 12 mai.

La CFDT a été reçue par François Pérol le 11 avril puis entendue par la commission des finances le 27 avril.

A ces occasions, la délégation CFDT¹ a rappelé sa position sur le projet de fusion et a alerté les dirigeants du Groupe et les parlementaires, sur ses inquiétudes.

Le projet industriel qui consiste à unir le destin de deux réseaux, à développer en commun des activités de banque de gros, à proposer aux clients des réseaux et de Natixis des activités de BFI, nous paraît avoir du sens depuis le début du projet (2006).

Cependant les problèmes de gouvernance issus de la création de Natixis, ajoutés à la crise financière, ont conduit à la situation difficile que l'on connaît aujourd'hui. L'intervention financière de l'Etat comme les nominations au sein du NOC où l'on voit apparaître de nombreux noms issus de la haute fonction publique ou de l'Elysée, pose **la question de la stratégie de l'Etat dans ce rapprochement.**

La CFDT s'interroge sur la capacité du nouvel ensemble à rembourser l'Etat dans les délais prévus, compte tenu du coût élevé de son intervention financière.

Dans le contexte actuel de crise économique et de forte baisse du résultat des banques de réseau, la CFDT craint que le prix à payer de l'intervention de l'Etat soit supporté majoritairement par les salariés, en termes d'emploi et de dégradation des conditions de travail.

Cela pourrait aussi se traduire par une détérioration des services et par une augmentation du coût des prestations pour les clients.

En cas d'insuffisance de résultats, l'Etat exigera-t-il des cessions d'actifs ? **La CFDT défendra la pérennité de toutes les entités du groupe.**

Si l'Etat a une autre stratégie, d'autres exigences à terme que son retrait annoncé, il conviendrait que ce point soit éclairci.

Sur les aspects sociaux, la CFDT a indiqué à François Pérol qu'elle regrettait la méthode et l'absence totale de concertation avec les représentants du personnel qui ont présidé au projet de loi alors même que d'importants aspects y sont traités.

Ainsi, au-delà des questions d'emploi évoquées ci-dessus, la CFDT est préoccupée par celle des statuts.

¹ La délégation CFDT reçue par François Pérol était composée de représentants des caisses d'épargne et des banques populaires. La délégation CFDT à l'Assemblée Nationale était composée de représentants des réseaux caisses d'épargne et banques populaires, de la CNCE, de Natixis.

Au niveau de la profession bancaire, la CFDT Banques considère que le morcellement actuel des statuts (AFB, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Caisse d'Épargne...) favorise le nivellement par le bas, sur les questions de sécurité en particulier. Elle demande une diminution négociée du nombre de branches et une harmonisation progressive du statut bancaire.

Or, le projet de loi de création du NOC suit le chemin inverse : création d'une branche supplémentaire pour le réseau Banque Populaire, mais aussi maintien de statuts multiples à l'intérieur d'un groupe unique (réseau caisse d'épargne, réseau banque populaire, informatique, ex- filiales HSBC, NOC...).

Pour la CFDT, la cohésion sociale commande de constituer parallèlement à un groupe politiquement, juridiquement, économiquement unique, un groupe socialement non pas unique mais cohérent et harmonisé, avec des individus qui partagent un destin commun.

La CFDT note avec satisfaction la désignation d'un DRH pour le nouveau Groupe, Jean-Luc Vergne, et souhaite que cette désignation donne le signal **du démarrage réel d'un dialogue social constructif**.

Toutefois, la CFDT reste en attente de la définition de ses missions et de ses objectifs. Nombre de sujets, qui sont de

nature à contribuer à **la cohésion sociale de l'ensemble**, méritent à notre sens des accords communs : emploi/GPEC, classifications, prévoyance, mobilité...

A la suite de l'entretien de la CFDT avec François Pérol, celui-ci nous a confirmé par écrit sa volonté de maintenir les filiales informatiques (i-BP) et de moyens (Priam) dans le champ d'application des accords AFB-Banque Populaire. Cependant son courrier ne reprend pas son engagement oral de signature de la convention collective AFB et ses accords annexes pour le réseau Banque Populaire.

A la demande de la CFDT, François Pérol a créé une commission de concertation chargée de suivre l'avancée du projet de rapprochement... Mais cette commission est limitée au périmètre du NOC alors que notre demande concernait le **nouveau groupe dans son ensemble**.

Enfin, sans garantie sur la préservation des emplois dans le NOC, la CFDT a saisi un avocat en vue de contester le Plan de Sauvegarde de l'Emploi à la CNCE. A la suite de cette saisine, il semble que toute idée de plan de départs **contraints** dans le NOC ait été abandonnée. Nous demandons donc à François Pérol de s'engager officiellement à ce qu'aucun départ contraint ne soit mis en place dans le NOC d'autant que celui-ci bénéficie de l'aide de l'Etat. A cette condition, la CFDT renoncerait à saisir les tribunaux.

Pour la CFDT, la constitution d'un grand pôle français de banque universelle doit se faire au service de l'économie réelle sans oublier les salariés, Clé de voûte de la réussite du projet.



A RETOURNER A VOTRE DELEGUE CFDT

Bulletin d'adhésion

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Entreprise : Service ou agence :

